

218C1087
FR0000072894-FS0590

19 juin 2018

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

CAST
(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 15 juin 2018, complété notamment par un courrier reçu le 19 juin, la société DevFactory FZ-LLC¹ (705, Al Thuraya Tower – I, P.O. Box 502091, Media City, Dubaï, Emirats Arabes Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 juin 2018, le seuil de 25% des droits de vote de la société CAST et détenir 4 957 125 actions CAST représentant 7 297 191 droits de vote, soit 27,87% du capital et 29,10% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

2. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« La société DevFactory déclare :

- que ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double et n'a pas nécessité de financement ;
- qu'elle agit seule ;
- qu'en fonction de la décote par rapport à son estimation de la valeur intrinsèque de la société CAST, elle envisage de procéder à des acquisitions d'actions CAST en fonction des opportunités du marché (dans le respect du tiret suivant) ;
- qu'elle n'envisage pas de prendre le contrôle de la société CAST ;
- qu'elle n'envisage pas de modifier la stratégie de CAST ;
- qu'elle n'envisage aucune des opérations prévues à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;
- qu'elle ne détient aucun des instruments ou accords listés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- qu'elle n'a conclu aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote de la société CAST ;
- qu'elle dispose d'un représentant au conseil d'administration de CAST et qu'elle n'envisage pas de demander la nomination d'un membre supplémentaire. »

¹ Contrôlée par M. Joseph Liemandt.

² Sur la base d'un capital composé de 17 788 208 actions représentant 25 076 105 droits de vote (compte tenu des droits de vote double attribués).